

Utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales

Références de l'arrêté du 4 novembre 2014 à préciser

Annexe : Demande de boite aux lettres fonctionnelle pour la représentation nationale d'une organisation syndicale

Une fois complété, ce formulaire est à adresser à Assistance-Informatique-Ac@developpement-durable.gouv.fr

La création de cette boite sera confirmée par réponse au message de demande.

Boite	fonction	nelle a	à cı	réer	:

Nom de l'organisation syndicale :
• Le cas échéant, sigle¹ de la confédération syndicale (libellé court, sans caractères
accentués ni espaces) :
• Sigle de l'organisation syndicale (libellé court, sans caractères accentués ni espaces)
La con échéant préfixa de l'adragge péagagire uniquement en con de préction de
• Le cas échéant, préfixe de l'adr <u>esse, nécessaire uniquement en cas</u> de création de
plusieurs boites fonctionnelles :
• Cette boite fonctionnelle doit être accessible depuis internet : ○ Oui ○ Non
L'adresse mail de la boite fonctionnelle sera de la forme :
- syndicat@i-carre.net
Dans l'annuaire de messagerie, elle sera positionnée dans la branche : AMANDE > MEDDE-MLET
> Organismes Hébergés > Syndicats > >
• Cette adresse doit être visible dans l'annuaire de messagerie : O Oui O Non
1 Les sigles sont à reprendre dans l'annexe : Plan de nommage des boites aux lettres



Indications facultatives complémentaires pour la publication dans l'annuaire :

 Description : 		
	I	
Téléphone : Adresse :		
Adresse :		

Liste des personnes habilitées à utiliser cette boite fonctionnelle :

Mentionner de façon obligatoire au moins une personne avec sa boite individuelle

Nom Prénom	Adresse mélanie	

Si des adresses de messagerie individuelles sont à créer, joindre le formulaire Demande de boite individuelle nationale correspondant.